

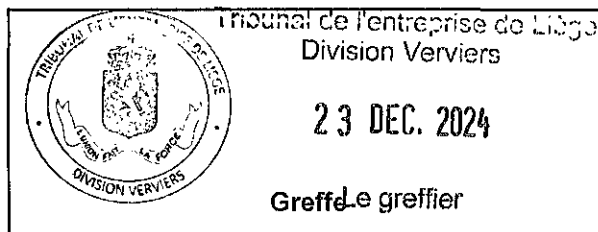


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25004002

le,



N° d'entreprise : **0680 954 153**

Nom

(en entier) : **VIN DU PAYS DE HERVE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative entreprise sociale agréée**

Adresse complète du siège : **Sur le Try, 11 - 4650 HERVE**

Objet de l'acte : Transfert siège - Délégué à la gestion journalière

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2024

Le Conseil d'Administration approuve le déménagement du siège de la coopérative de Herve (11, Sur le Try - 4650 Herve) à Montzen (50, rue de Teberg - 4850 Montzen).

Suite à la signature le 1^{er} août 2024 du contrat de travail de Jean RIVIERE en tant que Directeur Général, le Conseil d'Administration le nomme également à la gestion journalière aux côtés de Michel SCHOONBROODT.

Annexe:

copie PV CA 06/11/2024.

Signé, Michel SCHOONBROODT, représentant de la société

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).